

# HONORAIRES TRANSACTION

Notre tarification à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026

**Nos honoraires transactions sur la vente de bien immobilier :**

(Charge vendeur ou acquéreur selon la nature du mandat)

Prix vitrine affichés	Honoraires H.T.	Honoraires T.T.C. <sup>(1)</sup>	Prix vitrine affichés	Honoraires H.T.	Honoraires T.T.C. <sup>(1)</sup>
De 0 € à 20 000 €	2 500 €	3 000 €	De 170 001 € à 180 000 €	9 833 €	11 800 €
De 20 001 € à 30 000 €	3 000 €	3 600 €	De 180 001 € à 190 000 €	10 250 €	12 300 €
De 30 001 € à 40 000 €	3 333 €	4 000 €	De 190 001 € à 200 000 €	10 667 €	12 800 €
De 40 001 € à 50 000 €	4 000 €	4 800 €	De 200 001 € à 210 000 €	11 083 €	13 300 €
De 50 001 € à 60 000 €	4 833 €	5 800 €	De 210 001 € à 220 000 €	11 500 €	13 800 €
De 60 001 € à 70 000 €	5 250 €	6 300 €	De 220 001 € à 230 000 €	11 917 €	14 300 €
De 70 001 € à 80 000 €	5 667 €	6 800 €	De 230 001 € à 240 000 €	12 333 €	14 800 €
De 80 001 € à 90 000 €	6 083 €	7 300 €	De 240 001 € à 250 000 €	12 750 €	15 300 €
De 90 001 € à 100 000 €	6 500 €	7 800 €	De 250 001 € à 260 000 €	13 167 €	15 800 €
De 100 001 € à 110 000 €	6 917 €	8 300 €	De 260 001 € à 270 000 €	13 583 €	16 300 €
De 110 001 € à 120 000 €	7 333 €	8 800 €	De 270 001 € à 280 000 €	14 000 €	16 800 €
De 120 001 € à 130 000 €	7 750 €	9 300 €	De 280 001 € à 290 000 €	14 417 €	17 300 €
De 130 001 € à 140 000 €	8 167 €	9 800 €	De 290 001 € à 300 000 €	14 833 €	17 800 €
De 140 001 € à 150 000 €	8 583 €	10 300 €	De 300 001 € à 320 000 €	15 250 €	18 300 €
De 150 001 € à 160 000 €	9 000 €	10 800 €	De 320 001 € à 500 000 €	4,92 %	5,90 %
De 160 001 € à 170 000 €	9 417 €	11 300 €	De 500 001 € et au-delà	4,75 %	5,70 %

**Nos honoraires sur la vente de fonds de commerce :**

8 % H.T. (soit 9,60 % T.T.C. <sup>(1)</sup>) de la valeur du « fonds de commerce », du « pas de porte » ou du « droit au bail ».

**Pour tout mandat exclusif confié à notre agence et dont la vente viendrait à se concrétiser grâce à notre concours, une remise commerciale forfaitaire sera consentie sur nos honoraires à hauteur de :**

- 400,00 € T.T.C. pour les tranches de prix de 0 € à 100 000 €
- 600,00 € T.T.C. pour les tranches de prix de 100 001 € à 200 000 €
- 800,00 € T.T.C. pour les tranches de prix de 200 001 € à 300 000 €
- 1 000,00 € T.T.C. pour toutes les tranches de prix supérieures à 300 000 €

**N.B** En accord avec le vendeur à la prise de mandat, ces honoraires peuvent être susceptibles de majoration, dans l'hypothèse où l'éloignement du bien, son accessibilité, sa situation géographique et/ou ses caractéristiques rendraient beaucoup plus complexe sa commercialisation.

**Estimation d'un bien immobilier avec avis de valeur circonstancié rédigé par nos soins :**

Comprenant : déplacement sur site, visite avec élaboration d'une fiche descriptive du bien immobilier, analyse des titres de propriété, recherches cadastrales, prises de vues, analyse comparée du bien sur son marché, rédaction et envoi de l'avis de valeur : 225,00 € H.T. (soit 270,00 € T.T.C. <sup>(1)</sup>)

**Nos honoraires de gérance locative :**

Pour les biens d'habitation, taux couramment appliqué : 7 % H.T. (soit 8,40 % T.T.C. <sup>(1)</sup>) de tous les encaissements (loyer, provisions sur charges, impôt foncier...). Pour une pluralité de lots ou lots de nature particulière (commercial, professionnel, autres...), nous consulter.

**Nos honoraires de location pour les baux soumis aux dispositions de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 :**

Cf. grille spécifique établie dans le cadre de la loi ALUR, nous consulter.

**Médiation à la consommation – Règlement des litiges :**

Pour tout litige le « consommateur » peut saisir notre médiateur de la consommation, ANM CONSO, soit par courrier postal (2, rue de Colmar - 94300 VINCENNES), soit par voie électronique ([www.anm-mediation.com](http://www.anm-mediation.com)).

<sup>(1)</sup> Au taux actuel de T.V.A. actuellement en vigueur de 20 %

# HONORAIRES

## LOCATION ET GESTION

Notre tarification à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026

### Nos honoraires de location :

Le montant des honoraires correspond à la superficie du logement multipliée par le tarif applicable à la tranche concernée :

Superficie du logement	Honoraires à la charge du bailleur			Honoraires à la charge du locataire	
	Honoraires d'entremise et de négociation	Honoraires de visite, de constitution du dossier et de rédaction du bail	Honoraires de réalisation de l'état des lieux	Honoraires de visite, de constitution du dossier et de rédaction du bail	Honoraires de réalisation de l'état des lieux
	Forfait	Prix au m <sup>2</sup>	Prix au m <sup>2</sup>	Prix au m <sup>2</sup>	Prix au m <sup>2</sup>
Jusqu'à 29 m <sup>2</sup>	12,00 €	5,20 €	2,50 €	5,20 €	2,50 €
De 30 m <sup>2</sup> à 39 m <sup>2</sup>	12,00 €	5,10 €	2,40 €	5,10 €	2,40 €
De 40 m <sup>2</sup> à 49 m <sup>2</sup>	24,00 €	5,00 €	2,30 €	5,00 €	2,30 €
De 50 m <sup>2</sup> à 59 m <sup>2</sup>	24,00 €	4,60 €	2,20 €	4,60 €	2,20 €
De 60 m <sup>2</sup> à 69 m <sup>2</sup>	36,00 €	3,70 €	2,20 €	3,70 €	2,20 €
De 70 m <sup>2</sup> à 79 m <sup>2</sup>	36,00 €	3,60 €	2,10 €	3,60 €	2,10 €
De 80 m <sup>2</sup> à 89 m <sup>2</sup>	36,00 €	3,50 €	2,10 €	3,50 €	2,10 €
De 90 m <sup>2</sup> à 99 m <sup>2</sup>	36,00 €	3,40 €	1,90 €	3,40 €	1,90 €
De 100 m <sup>2</sup> à 109 m <sup>2</sup>	48,00 €	3,30 €	1,90 €	3,30 €	1,90 €
De 110 m <sup>2</sup> à 119 m <sup>2</sup>	48,00 €	3,20 €	1,80 €	3,20 €	1,80 €
De 120 m <sup>2</sup> à 129 m <sup>2</sup>	48,00 €	3,10 €	1,80 €	3,10 €	1,80 €
Plus de 130 m <sup>2</sup>	48,00 €	3,00 €	1,60 €	3,00 €	1,60 €

### Nos honoraires pour la location des locaux professionnels ou commerciaux :

Pour la location des locaux professionnels ou commerciaux, le MANDATAIRE percevra une rémunération égale à 8 % HT soit 9.60 % TTC du montant annuel du loyer hors charges facturé au locataire (preneur), ainsi qu'au mandant (bailleur) lors de la signature du bail.

### Nos honoraires de gérance locative :

Pour la gestion courante de biens d'habitation, taux couramment appliqué : 7 % H.T. (soit 8,40 % T.T.C. <sup>(1)</sup>) sur tous les encaissements (loyer, provisions sur charges, impôt foncier...). Pour une pluralité de lots, ou la gestion de lots de nature particulière (commercial, professionnel, autres...), nous consulter.

### Nos honoraires pour la gestion des travaux :

Pour la gestion et le suivi des travaux, le MANDATAIRE percevra par dossier au-delà d'un montant de travaux fixé à : 1 000.00 € H.T, un montant d'honoraires s'élevant à : 4 % HT (soit 4,80 % T.T.C. <sup>(1)</sup>) appliqué sur la totalité du marché de travaux H.T, à la charge du MANDANT.

### Nos honoraires pour la gestion du contrat d'assurance GLI Garantie des Loyers Impayés (FACULTATIF selon option du Mandant) :

Pour la gestion et le suivi administratif et comptable du(es) contrat(s) d'assurance(s) énuméré(s) ci-dessous, le MANDATAIRE percevra par contrat des frais fixés comme suit :

0,50 % H.T. (soit 0,60 % T.T.C. <sup>(1)</sup>) sur la totalité des sommes à encaisser à la charge du MANDANT

Ces frais sont dus pour la gestion, le suivi administratif et comptable du contrat souscrit.

Les honoraires résultant de la gestion dudit contrat seront alors prélevés directement sur les fonds encaissés par le mandataire pour le compte du mandant.

### Nos honoraires pour l'établissement des aides à la déclaration des revenus fonciers :

Pour l'établissement des aides à la déclaration des revenus fonciers, le MANDATAIRE percevra un forfait de rémunération s'élevant à un montant de 25,00 € H.T. (soit 30,00 € T.T.C. <sup>(1)</sup>).

<sup>(1)</sup> Au taux actuel de T.V.A. actuellement en vigueur de 20 %